

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA,

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

Absents ayant donné un pouvoir : Madame BLANLUET à M. HUET, Mme Vanessa CHABOURINE à M. BAUMY.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Solène MENNECIER, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

14 novembre 2025

Date d'affichage

14 novembre 2025

Objet de la délibération

**3-Domaine et patrimoine
3-2 Aliénations**

**2025-073 – Vente de la
parcelle YA n°111**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

25/11/2025

A été nommé secrétaire : M. Jacques ABBO

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 26 juin 2025,

Considérant la demande de M. et Mme EL JAYI d'acquérir la parcelle YA n°111 d'une superficie de 163 m² qui jouxte leur habitation,

M. le Maire propose de leur vendre ce terrain au prix estimé par le service du pôle d'évaluation domaniale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente du terrain cadastré YA n°111 et d'une superficie de 163 m² situé route du Gourdet, au prix de 8 150 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir, qui seront passés, dans l'office notarial choisi par l'acquéreur à savoir la SARL Notaires des Loges à Fay-aux-Loges et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Jacques ABBO




Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA


